

Impact de la maladie sur la rémunération dans la FPT

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Maîtriser l'application des prestations en espèces de sécurité sociale en paye
- Savoir calculer les prestations servies par la CPAM aux agents territoriaux affiliés au régime général de sécurité sociale
- Savoir appliquer la subrogation

Public Visé

Responsables et gestionnaires de personnels

Pré Requis

Avoir des connaissances sur les prestations en espèces de niveau débutant et sur les régimes de sécurité sociale auxquels sont affiliés les agents territoriaux

Objectifs pédagogiques

Maîtriser l'application des prestations en espèces de sécurité sociale en paye

Savoir calculer les prestations servies par la CPAM aux agents territoriaux affiliés au régime général de sécurité sociale

Savoir appliquer la subrogation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Formateur spécialiste de la paie et du statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

JOURS 1 et 2

Introduction : panorama des différents droits en fonction du statut des agents
L'application de la journée de carence aux agents publics

REMUNERATION ET BULLETIN DE PAYE DES AGENTS AFFILIES AU REGIME SPECIAL

- **Droit à rémunération au cours d'un congé pour indisponibilité physique dans le régime spécial**
 - o Décompte des 90% et du demi traitement
 - o Mise en œuvre de la journée de carence
 - o L'impact sur le haut de bulletin (éléments obligatoires et primes)
 - o impact du demi traitement sur les cotisations sociales
 - o Rémunération de l'agent en temps partiel thérapeutique
- **La disponibilité d'office et le principe du maintien de droits des agents publics**
 - o Prestations en espèces (durée d'indemnisation, montant)
 - o Allocation d'invalidité temporaire (modalités d'octroi, montant, cotisations)
 - o Situation de l'agent sans droit à prestations
 - o Cas de versement de l'indemnité complémentaire en maternité

REMUNERATION ET BULLETIN DE PAYE DES AGENTS AFFILIES AU REGIME GENERAL

- **La protection statutaire : droit à rémunération au cours d'un congé pour indisponibilité physique dans le régime général**
 - o Les droits des 90% et du demi-traitement en fonction des congés et du statut
 - o Principe de la déduction des prestations de droit commun
- **La protection sociale du régime général et les prestations de l'assurance maladie**
 - o Les différentes indemnités journalières : maladie, maternité, accident du travail (montant, durée d'indemnisation, modalités de déclaration)
 - o Pension d'invalidité (Conditions, durée de versement, montant) - Assurance
 - o Les modalités de versement des indemnités journalières : le principe de la subrogation
- **La prise en compte de la maladie dans la rémunération**
 - o Rémunération avec et sans subrogation
 - o Impact sur les cotisations

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

o Le maintien du net

REMUNERATION ET BULLETIN DE PAYE DES AGENTS DE DROIT PRIVE EMPLOYES PAR DES COLLECTIVITES LOCALES

- Agents concernés par l'application du Code du travail
- Les IJSS et le complément de salaire : ancienneté, montant, prise en compte dans la rémunération

PRISE EN COMPTE DU PAS DANS LA REMUNERATION EN FONCTION DU STATUT

JOUR 3

- Temps d'émergence : réflexion des participants sur les questions suivantes
 - o Quels sont les points vus sur les premières journées qui ont été marquants pour moi ?
 - o Quels sont les points je j'ai mis en pratique ?
 - o Quelles sont les difficultés que j'ai rencontrées ?
- Cas pratiques de prise en compte de la maladie dans la rémunération des agents des collectivités permettant de répondre aux difficultés rencontrées ou proposés par les participants
 - o 90% et demi traitement des fonctionnaires
 - o Cotisations sur demi traitement
 - o Calcul d'IJSS
 - o Intégration des IJ dans la rémunération
 - o Complément de rémunération d'un emploi aidé
- A partir de ces cas pratiques les participants seront invités à théoriser leur pratique
- Reprise des concepts qui nécessitent de l'être

 **Méthodes et modalités d'évaluation**

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Réfèrent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

 **Durée**

21.00 Heures
3 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

 **Tarifs (net de taxes)**

Inter (Par personne) : 1 960.00
Inter Adhérent (Par personne) : 1 820.00

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org